

RÉUNION DU 04 MARS 2011

Le quatre mars deux mille onze, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal d'HÉBÉCOURT, régulièrement convoqués le vingt et un février deux mille onze, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Dominique DHORNE, Maire.

Étaient présents : Gilles LEROUX ; Francine DELPIERRE-DESPLANCHES ; Anita CORON ; Jean-Paul MOLIN ; Michaël BOURSE ; André BURGER ; Dominique HESDIN ; Marcel LEVEQUE ; Christiane CLAISSE.

Absents excusés : Christine LEMPEREUR (pouvoir à D. DHORNE) ; Laurence LESTIENNE (pouvoir à F. DELPIERRE-DESPLANCHES) ; Francis ANDRIEU (pouvoir à G. LEROUX) ; Philippe BOYENVAL (pouvoir à A. CORON) ; Michel BROTTTE (pouvoir à J-P. MOLIN).

Secrétaire de séance : Francine DELPIERRE-DESPLANCHES

Compte rendu affiché le : 11 mars 2011

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 03 DECEMBRE 2010.

☞ Compte-rendu lu, approuvé et signé par tous les membres présents.

II - TRAVAUX DE GENIE CIVIL A PRENDRE EN CHARGE POUR L'EFFACEMENT DU RESEAU TELEPHONIQUE DE LA RESIDENCE DES HAIES.

Monsieur le Maire fait lecture de la délibération du Conseil Municipal n°2010/31 du 03/12/2010 l'autorisant à signer une convention avec France Telecom qui fixe la participation financière de la commune à 3 085.17 € TTC pour réaliser les travaux d'effacement du réseau téléphonique.

Or, il s'avère que les travaux de génie civil ne sont pas compris dans le montant sus indiqué.

L'entreprise DELEPINE a fourni un devis d'un montant de 5 477.68€ pour la reprise des coffrets sans reprise du macadam.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la réalisation de ces travaux dont les montants seront prévus au Budget Primitif 2011 qui sera voté prochainement.

Deux autres devis vont être demandés pour comparaison.

III - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'EMPLOYE COMMUNAL AU SIVU DU SUD AMIENOIS POUR LES ANNEES 2011 A 2013 ;

La convention de mise à disposition de l'employé communal d'Hébécourt au SIVU du Sud Amiénois pour l'entretien des espaces verts et des bâtiments de la crèche est arrivée à son terme (2008 - 2010).

Madame la Présidente du SIVU sollicite auprès du Conseil Municipal la reconduction de cette mise à disposition pour une période de trois ans avec un forfait de 70 heures dans les mêmes conditions.

Mme Francine DELPIERRE-DESPLANCHES, présidente du SIVU du Sud Amiénois ne prend pas part au vote.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal donne son accord pour que la commune d'Hébécourt renouvelle la convention avec le SIVU du Sud Amiénois pour l'entretien des espaces verts et des bâtiments de la crèche intercommunale "Le Jardin des Lucioles" au forfait de 70 heures pour les années 2011 à 2013.

Ce forfait sera facturé sur la base du prix de revient (salaires, congés et charges sociales inhérentes) de l'employé communal d'Hébécourt.

La présente convention est établie pour une durée 3 ans. Elle ne peut être reconduite que de façon expresse. Au moins trois mois avant le terme de la convention, s'il le souhaite, le SIVU du Sud Amiénois sollicitera son renouvellement.

IV - CONVENTION EXCEPTIONNELLE DE MISE A DISPOSITION DE L'EMPLOYE COMMUNAL AU SIVU DU SUD AMIENOIS POUR L'ANNEE 2011.

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée que Madame la Présidente du SIVU sollicite auprès du Conseil Municipal une convention exceptionnelle pour 26 heures de mise à disposition de l'employé communal pour l'installation d'une clôture à la crèche.

Mme Francine DELPIERRE-DESPLANCHES, présidente du C.C.A.S. par délégation du Maire ne prend pas part au vote.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal donne son accord pour que la commune d'Hébécourt passe une convention exceptionnelle avec le SIVU du Sud Amiénois pour l'installation d'une clôture à la crèche intercommunale "Le Jardin des Lucioles" au forfait de 26 heures pour l'année 2011 en plus de la convention triennale et aux mêmes conditions tarifaires que celle-ci.

Ce forfait sera facturé sur la base du prix de revient (salaires, congés et charges sociales inhérentes) de l'employé communal d'Hébécourt.

V - AVENANT A LA CONVENTION AVEC LE COMITE DES FETES D'HEBECOURT.

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal que la convention établie avec le Comité des Fêtes d'Hébécourt le 31 août 1999 arrive à son terme le 31 mai 2011. Mme CORON et M. HESDIN, tous deux membres du bureau du Comité des Fêtes d'Hébécourt, ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de renouveler la convention avec le Comité des Fêtes d'Hébécourt du 1^{er} juin 2011 au 31 mai 2014 ;*
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'avenant de la convention avec le représentant du Comité des Fêtes d'Hébécourt.*

VI - SUBVENTION 2011 AU COMITE DES FETES D'HEBECOURT.

Comme l'année passée, Monsieur le Maire propose une subvention de 1 950 € (dont 400€ pour les tickets de manège offerts aux enfants par la municipalité lors de la Fête du Village).

Mme CORON et M. HESDIN, tous deux membres du bureau du Comité des Fêtes d'Hébécourt, ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'accorder au Comité des Fêtes d'Hébécourt une subvention d'un montant de 1 950 € et s'engage à inscrire cette somme au budget primitif 2011 qui sera voté prochainement.

VII - SUBVENTION 2011 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le vote du budget primitif du C.C.A.S. est suspendu au vote de celui de la commune. En effet, la subvention communale faisant partie intégrante du budget primitif du C.C.A.S., celui-ci ne peut voter son budget avant celui de la commune, sauf si le Conseil Municipal délibère auparavant et s'engage à inscrire ladite subvention au prochain budget.

Pour éviter cette attente, il propose au Conseil Municipal de voter dès à présent la subvention au C.C.A.S.

Le nombre de bénéficiaires du colis des aînés étant en nette progression, Monsieur le Maire propose de porter la subvention de 1 600 € à 1 900 €.

Mme Francine DELPIERRE-DESPLANCHES, présidente du C.C.A.S. par délégation du Maire ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'accorder au Centre Communal d'Action Sociale d'Hébécourt une subvention d'un montant de 1 900 € et s'engage à inscrire cette somme au Budget Primitif 2011 qui sera voté prochainement.

VIII - REVALORISATION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE

C'est la première année que l'équilibre est quasiment atteint entre les recettes et les dépenses de la salle.

Les derniers tarifs ont été revalorisés en novembre 2008.

Monsieur le Maire et la commission des finances proposent d'aligner l'augmentation sur l'indice de prix des dépenses communales hors charges financières, soit 4.31%.

Le Conseil Municipal fixe les tarifs de location de la salle communale, à compter de ce jour, de la manière suivante :

Objet	Tarifs
Location salle communale : journée	270.00€
Tarif habitants : journée	190.00€
Location salle communale : ½ journée en semaine	100.00€
Location salle communale : week-end (samedi 10h./lundi matin)	410.00€
Tarif habitants : week-end	270.00€
Location salle d'accueil sans repas : journée	155.00€
Tarif habitants : salle d'accueil sans repas : journée	105.00€
Tarif aux associations et comités de quartiers	125.00€
Caution personnes de l'extérieur	410.00€
Caution habitants du village	270.00€
Vaisselle (par personne)	0.90€

1°/ Le nettoyage comprend le lavage des sols sur sol balayé et matériel rangé ainsi que le nettoyage des appareils ménagers de cuisine et des sanitaires. **Inclus dans les prix de location, il sera effectué par le personnel communal.**

2°/ Les associations dont le siège social se trouve à la mairie ainsi que la Société Communale de Chasse - pour les manifestations ouvertes au public - bénéficieront de **deux locations gratuites** dans l'année civile (la Fête du Village non comptée), (nettoyage en supplément facturé 50 euros).

3°/ La consommation "énergie électrique" sera facturée selon le tarif ErDF en vigueur, **d'après les relevés effectués avant et après la location** (coût moyen annuel du KW/h d'ErDF).

IX - AUTORISATION D'ENCAISSER UN CHEQUE DE REMBOURSEMENT D'EDF

Monsieur le Maire indique avoir reçu un chèque de remboursement de 131.40€ émanant d'EDF pour un trop perçu sur les factures de branchement et consommation des forains lors de la Fête du Village.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'encaissement de ce chèque de 131.40 €.

X - ACHAT D'UNE AQUARELLE DE MONSIEUR LEPLAT

Monsieur le Maire explique aux membres de l'assemblée qu'une association, "Picardie Regards Croisés" à décidé de réaliser un livre d'art de haut niveau pour valoriser les 23 communes du canton de Boves par des aquarelles et textes inédits et poétiques.

Il montre les cinq aquarelles réalisées par M. LEPLAT sur Hébecourt et propose à l'assemblée de se porter acquéreur d'une d'entre elles pour une somme variant entre 300€ et 500€.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à la majorité, décide d'acquérir l'aquarelle représentant l'église d'Hébecourt pour la somme de 500€ TTC.

XI - AUTORISATION DE RECRUTER UN AGENT NON TITULAIRE POUR FAIRE FACE A DES BESOINS OCCASIONNELS

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée qu'aux termes de l'article 3, alinéa 2, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des agents non titulaires, et ainsi conclure des contrats avec eux, pour faire face à un besoin occasionnel et pour une durée maximale de 3 mois, renouvelable une fois à titre exceptionnel.

D'autre part, aux termes de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, la délibération créant un emploi en application des trois derniers alinéas de l'article 3 doit préciser le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

La commune se trouve confrontée à des besoins de personnel à titre occasionnel concernant l'entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments communaux, M. le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à recruter, pour ces besoins occasionnels, un agent non titulaire pour exercer les fonctions d'agent d'entretien à temps non complet dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, sur la base de 20/35^{ème}, à compter du 1^{er} avril 2011.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents ou représentés,

- 1. AUTORISE le Maire à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2, de la loi du 26 janvier 1984 précitée, et pour faire face à des besoins occasionnels, un agent non titulaire à temps non complet correspondant au grade d'agent des services techniques, sur la base de 20/35^{ème} à compter du 1^{er} avril 2011,*
- 2. DIT que la rémunération de cet agent non titulaire s'effectuera sur la base du 1^{er} échelon du 1^{er} grade du cadre d'emplois des fonctionnaires de référence,*
- 3. AUTORISE en conséquence le Maire à signer le contrat de recrutement ainsi que les avenants éventuels,*
- 4. DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de l'agent non titulaire sont inscrits au budget de l'exercice en cours.*

XII - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'ENTRETIEN ET DE GESTION DES CIRCUITS DE RANDONNEE AVEC LE CONSEIL GENERAL DE LA SOMME

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la proposition du Conseil Général de la Somme d'intégrer au réseau départemental le circuit de randonnée "la Belle Epine" présent sur le territoire d'Hébecourt mais aussi de Dury et Saint-Fuscien.

Il lui rappelle également sa délibération n°2007/02 l'autorisant à signer une convention avec le Conseil Général pour la prise en charge de la gestion et de l'entretien de ce circuit par la commune.

La convention arrivant à son terme, il propose la signature d'un avenant sachant que le montant de l'aide annuelle qui pourrait être versée dans ce cadre serait toujours de 120€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'entretien et de gestion du circuit de randonnée "la Belle Epine" avec le président du Conseil Général de la Somme.

XIII - COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Monsieur le Maire se retirant momentanément, Monsieur Gilles LEROUX assurant la présidence pendant le vote,

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2010 arrêté de la façon suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses	223 137.49€
Recettes	263 709.69€
Excédent	40 572.20€

Section d'investissement :

Dépenses	69 047.61€
Recettes	94 433.00€
Excédent	25 385.39€

Excédent global 65 957.59€

XIV - COMPTE DE GESTION 2010 DU RECEVEUR MUNICIPAL

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2010 statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2010,

Le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion du budget général dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

XV - AFFECTATION DU RESULTAT 2010 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2010 statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010,

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants,

Budget Général	Reports de l'exercice 2009	Virement à la section d'investissement	Résultat de l'exercice 2010	Résultat cumulé de l'exercice 2010	Restes à réaliser 2010	Chiffre 2010 à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVESTISSEMENT	47 050.90		25 385.39	72 436.29	120 139.00	- 47 702.71
FONCTIONNEMENT	58 202.35	16 449.10	40 572.20	82 325.45	-	82 325.45
TOTAL	105 253.25	16 449.10	65 957.59	154 761.74		34 622.74

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement du budget général comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE FONCTIONNEMENT AU 31/12/10 : 82 325.45 €

Affectation obligatoire :

Couverture du besoin de financement (RI 1068)..... 47 702.71 €

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation complémentaire en réserve (RI 1068) :..... 0.00 €

Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (RF 002) :..... 34 622.74 €

TOTAL AFFECTE A L'ARTICLE RI 1068 : 47 702.71 €

DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2010 (DF 002) : 0.00 €

XVI - QUESTIONS DIVERSES.

1/ Dissolution du SIAEP du Sud Amiénois.

Une recette de 13 130.15€ a été reçue le 10/01/2011.

2/ DGE 2010.

Nous avons reçu une subvention DGE pour le ravalement de la façade de la classe de grande section de maternelle.

3/ Nouvelle trésorière principale.

Mme Catherine GUILBERT remplace Mme DUBREUCQ, nouvelle retraitée, au 1^{er} janvier 2011.

4/ Populations légales en vigueur au 1^{er} janvier 2011.

La commune compte officiellement 511 habitants.

5/ Nouveaux horaires de travail des employés.

Monsieur le Maire a signé un arrêté de mise à temps partiel pour M. GRAGLIA le 31/12/2010 et un arrêté d'embauche d'un agent d'entretien auxiliaire à temps non complet pour M. RABUILLE au 01/01/2011.

Le temps de travail total reste identique.

6/ Affaire DHERMY.

Monsieur le Maire lit :

- la décision rendue par le Conseil d'Etat le 23/12/2010 sur cette affaire ;
- l'article paru dans la lettre du maire de janvier 2011.

7/ Tags à la salle communale.

Monsieur le Maire a déposé plainte le 13 janvier dernier car la façade côté parking de la salle a été taguée.

8/ Budget SISCO.

Jean-Paul MOLIN présente la situation actuelle du SISCO

- Transport scolaire

Amiens métropole demande que le transport du midi soit financé par le SISCO.

Le SISCO a refusé de signer la convention proposée, aux motifs suivants :

- pas de délibération du Conseil d'Amiens Métropole précisant que le transport du midi est à la charge des communes
- pas d'égalité de traitement des différentes communes
- répartition financière ne prenant pas en compte la subvention de 19 500 € du Conseil Général de la Somme.

Le dernier rendez-vous du 3 février avec le Service Transport a été annulé par celui-ci. Depuis aucun contact.

Dans l'incertitude, il convient de prévoir cette dépense de 12 600 € / an au BP 2011

- Chauffeur

Amiens-Métropole avait proposé la reprise du chauffeur sur un temps correspondant au temps de conduite estimé (13h20). L'agent à temps non complet a refusé cette proposition.

Une nouvelle proposition de la métropole vient de lui être faite pour un recrutement à temps complet.

Le SISCO lui a fait parvenir un emploi du temps sur la base de 7h/jour.

Cet agent est en congé de maladie depuis fin août. Son dossier va être transmis au comité médical. Il est rémunéré à ½ traitement.

Il convient cependant de prévoir au Budget Primitif 2011 une rémunération à 100%.

- Finances

Pour faire face à ces incertitudes, le SISCO a besoin d'augmenter la participation des communes de 25% soit près de 10 000 € pour la commune d'Hébécourt.

- Charges de personnel

Les charges de personnel sont très importantes :

- Contrats annuels alors que les besoins sont de 35 semaines de classe
- Contrats à 28h / semaine
- Etroitesse de la cantine nécessitant 2 services et le double de personnel

Francine DELPIERRE-DESPLANCHES précise que le midi, il y a de nombreux enfants de maternelle qu'il faut aider à manger, couper les aliments.

Après différents échanges, il est proposé :

- d'accepter l'augmentation demandée ;
- de demander au SISCO de tout mettre en œuvre pour faire des économies budgétaires.

9/ Travaux du Conseil Général dans le canton de Boves.

Le Conseil Général a voté un budget de 410 000 € pour la réfection de la RD 167 entre le centre d'enfouissement de la SECODE et le VC Amiens Métropole. Il consacrera également 520 000 € pour la réfection de la RD 7 du giratoire de la rocade sud à Saint-Fuscien.

10/ Comptes-rendus du Conseil Municipal par mails.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée l'accord pour envoyer les comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal sur leurs messageries personnelles.

L'ensemble des conseillers présents acceptent.

11/ Lettre de l'association Hébécourt Sports et Animations.

M. le Maire a reçu un courrier de cette association en date du 21/12/2010 qui l'informe que le devenir des livres de la bibliothèque, suite à sa fermeture, est défini comme suit :

- une partie des livres a été vendue à la bourse aux jouets du 10 octobre 2010 ;
- une autre partie est remise à Mme BOILLET pour les restos du cœur ;
- le reste, l'association en fait don à la commune. Libre à elle de les employer à sa guise.

12/ La métropolitaine des 18 et 19 juin 2011.

L'Union des Randonneurs Picards a informé M. le Maire qu'elle organise une manifestation les 18 et 19 juin prochain, regroupant les 33 communes en partenariat avec Amiens Métropole. Il s'agira de 3 randonnées. Hébécourt est concernée par la randonnée du dimanche : est prévue une boucle de 70 km d'Amiens (départ 8h30 à l'hôtel de ville) et retour à Amiens après être passé par un certain nombre de communes du sud-est amiénois dont Hébécourt.

13/ Lettre de l'association Détente et Loisirs.

Dans un courrier du 28 février 2011 et suite à la dissolution de l'association Détente et Loisirs votée le 20 mars 2010, il a été décidé de céder à titre gratuit le matériel de sonorisation à la commune.

Pour autant, les membres de l'association souhaitent, à l'avenir, pouvoir bénéficier du prêt gratuit de ce matériel lorsqu'ils en feront la demande.

14/ Tour de table :

* C. CLAISSE

1/ Demande que le chemin piétonnier rue d'Amiens soit prolongé jusqu'au monument aux morts et même jusqu'à la rue de Vers.

La commission urbanisme étudiera le projet.

2/ Problème de dépôts sauvages à l'ancienne carrière. M. LEROUX indique qu'une nouvelle barrière va être installée au bon temps.

M. le Maire demande, dans l'attente, de fermer l'accès pour éviter ces dépôts sauvages.

* G. LEROUX

La boîte aux lettres de la résidence Clément est réparée.

Séance levée à 22h44.

**COMPTE-RENDU LU ET
APPROUVÉ
PAR TOUS LES MEMBRES
PRÉSENTS.**

M. DHORNE	M. LEROUX	Mme DELPIERRE- DESPLANCHES	M. MOLIN	Mme CORON
M. ANDRIEU	M. BOURSE	M. BURGER	M. HESDIN	M. BROTTÉ
M. BOYENVAL	Mme LESTIENNE	M. LEVEQUE	Mme CLAISSE	Mme LEMPEREUR